



**APPEL D'AIDE A L'AMBASSADE DE L'ORDRE SOUVERAIN
DE MALTE (AOSM) POUR L'OBTENTION D'UN VEHICULE**

1. N° V...../..... (à remplir par l'AOSM)
2. Nom et adresse du demandeur (diocèse, congrégation, organisme...) :
3. Description du projet pour lequel l'appel d'obtention d'un véhicule est sollicité (5 à 6 lignes), avec mention exacte du(es) lieu(x) et du(es) nom(s) du projet (ex. : Centre de Santé de ... à ...) :
4. Nom et adresse du responsable du projet :
5. Détailler le genre, la marque et le type du véhicule avec son n° de châssis :
6. Le véhicule restant la propriété exclusive de l'AOSM à Kinshasa, le demandeur s'engage formellement envers celle-ci à ce que le véhicule décrit ci-dessus soit uniquement utilisé dans le projet susmentionné pour lequel l'AOSM a octroyé son accord et qu'il ne sera jamais utilisé dans un but lucratif. En outre, le demandeur s'engage :
 - à ne pas vendre le véhicule sans l'accord préalable de l'AOSM et le cas échéant, à payer les droits d'entrée ;
 - à assurer le véhicule ;
 - à assurer l'entière responsabilité en cas d'accident.

Fait en deux originaux à, le

Le demandeur

Visa de l'AOSM pour accord